Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 079-200069755-20250428-DP20250099-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250099

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Cycle de l'eau

OBJET : **Attribution marché M25CE04 Suivi agronomique des boues d'épuration et des eaux traitées destinées à l'irrigation**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 21. La décision concernant les acquisitions en fournitures et services attribuées par une centrale d'achat lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes Mellois en Poitou d'assurer dans le cadre de sa compétence « assainissement collectif » l'entretien des réseaux et des ouvrages d'assainissement collectif ;

En ce sens, il est prévu un marché de prestations de services pour une durée d'un an renouvelable 3 fois soit 4 ans maximum.

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres :

- Date de publication dématérialisée : 14/02/2025
- Date de publication dans la Nouvelle-République ed. Deux-Sèvres : 14/02/2025
- Date limite de remise des offres : 14/03/2025 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 1

Vu le rapport d'analyse des offres du 28/03/2025 ;

Vu l'avis favorable de la revue des marchés du 17/04/2025 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- L'entreprise CEDDEC SARL pour un montant de 89 600,00€ HT maximum pour la durée du marché.

DECIDE

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 079-200069755-20250428-DP20250099-AU

Article 1 : D'attribuer le marché n°M25CE04 pour un montant maximum de 89 600,00€ HT pour la durée maximum du marché, à l'entreprise CEDDEC SARL située 17 rue Albin - Pôle République – 2 Espace 10 - Bâtiment D à POITIERS (86 000).

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M le préfet.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
28 avr. 2025